



SOLIDARITÉS ET SERVICES À LA POPULATION

Services d'aide et de soins à domicile

OBJECTIF

Accompagner les Services d'aide à domicile (SPAAD, SPASAD) des CCAS ou CIAS dans leurs projets d'amélioration du service rendu et de structuration de l'activité.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Appui technique à l'amélioration du service rendu et à la structuration de l'activité.
- ✓ Appui sur le volet réglementaire et sur le volet budgétaire.

Cet accompagnement est réalisé après autorisation ou habilitation à l'aide sociale.

Service Maintien à domicile et gestion des droits :

04 68 85 86 56 - dir.pa-ph@cd66.fr

